

# Présence aux assemblées générales des copropriétaires

# Par absolution, le 13/07/2009 à 22:01

N'ayant pas donné mon pouvoir signé à un mandataire afin de me représenter et voter à ma place, quel est le risque de ne pas venir à cette réunion ?

# Par suyenbop, le 15/07/2009 à 10:53

risque : vous etes engagés par le vote de votre mandataire, qui peut voter dans 1 sens différent du votre

### Par absolution, le 15/07/2009 à 11:30

Si mon pouvoir n'a pas été remis à un mandataire et que je ne suis pas venu à la convocation de mon syndic afin de participer à l'assemblée des copropriétaires, existe-t-il une sanction à ce manquement ?

### Par suyenbop, le 15/07/2009 à 12:01

voir si le Cahier des Charges ou le reglement de copropriété prévoit ce type de sanction peu probable.